



CRPF

Centre Régional de la Propriété Forestière d'Auvergne

BULLETIN SEMESTRIEL JUILLET 1999 - FICHE N° 25

Le cycle de production de la futaie irrégulière résineuse (ou feuillue)

Pour commencer, quelques définitions

La futaie irrégulière est un peuplement qui présente un mélange d'individus à des stades de développement différents. Celui-ci peut s'être réalisé pied à pied, de très jeunes arbres cohabitent alors avec des arbres adultes en une imbrication étroite. Cette formule se rencontre le plus souvent avec des essences d'ombre telles que le sapin ou le hêtre, car leurs semis supportent relativement bien l'ombrage des individus plus développés.

Pour des espèces plus exigeantes en lumière, le mélange des âges pourra être réalisé par bouquets ou par parquets, c'est-à-dire que chaque stade de développement sera représenté par des groupes d'arbres constitués d'un nombre plus ou moins important d'individus.

La forme la plus aboutie de futaie irrégulière est la futaie

jardinée qui renferme un mélange équilibré d'arbres de tous âges. Cette notion d'équilibre est définie par une courbe théorique, appelée "NORME", qui donne, pour

chaque catégorie de dimensions, le nombre optimal d'individus qui doit figurer sur la parcelle (voir notre fiche technique n° 14).



La gestion en futaie irrégulière

Comme l'a montré la définition ci-dessus, **à tous moments, tous les âges, tous les stades de développement doivent être représentés sur la parcelle.** Un tel résultat va donc imposer, au niveau de la gestion, un certain nombre de conditions :

- 1) que le renouvellement des catégories d'âge les plus jeunes soit assuré en permanence,
- 2) que la croissance en diamètre des stades de développement intermédiaires soit stimulée par des éclaircies ou des coupes d'amélioration,
- 3) que la récolte des arbres mûrs dans les grosses dimensions soit réalisée.



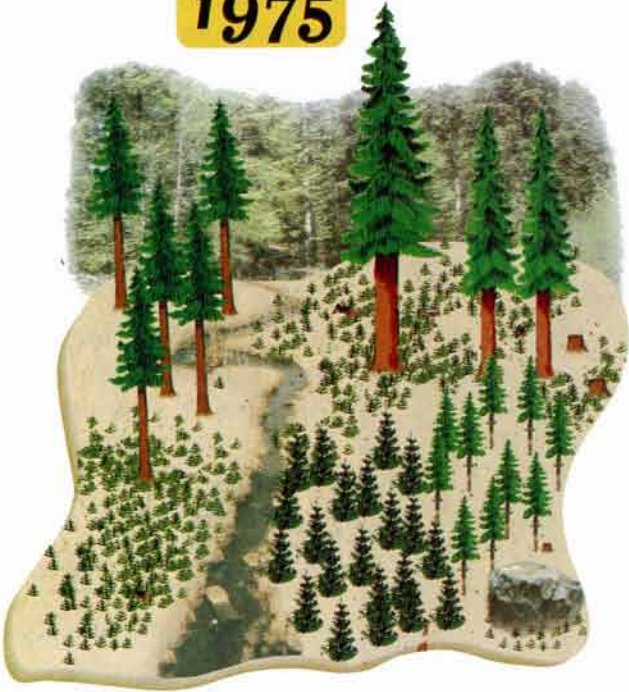
1900



1990

Le cycle de la forêt irrégulière résineuse (ou feuillue)

1975



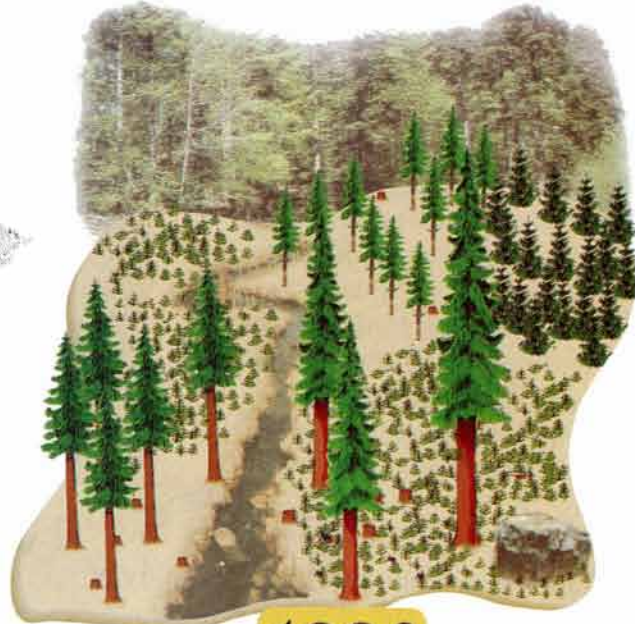
1960



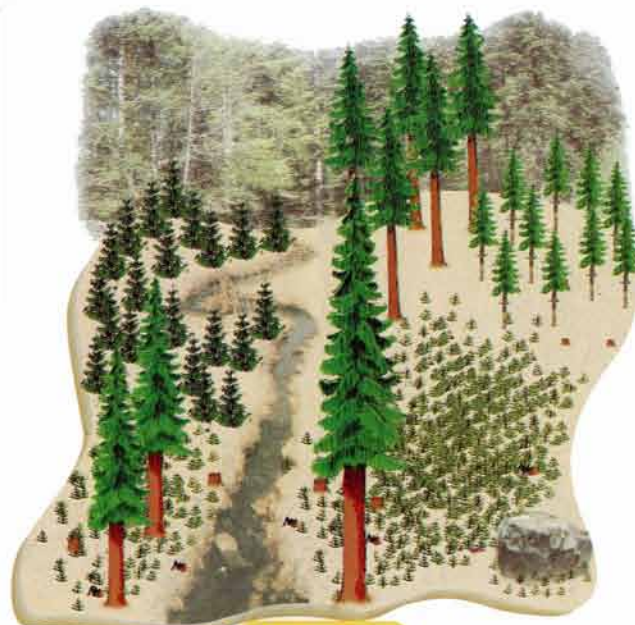
1915



2005



1930



1945



Comment procéder ?

- Au niveau des coupes

A chaque passage en coupe, le propriétaire doit effectuer :

- une éclaircie des petits bois, à l'image de ce qui se fait dans les peuplements réguliers ;
- des coupes d'amélioration dans les bois moyens de manière à assurer, à ceux qui restent, une croissance optimale ;
- une récolte des gros, voire des très gros arbres, dès lors qu'ils ont rempli leur rôle de renouvellement du peuplement et qu'ils surplombent une tache de semis.

Toutes ces interventions se font en un seul passage et doivent assurer le maintien du peuplement dans le meilleur état possible par extraction, en priorité, des arbres endommagés ou malades. Elles sont réalisées à des intervalles de 5 à 10 ans, suivant les conditions de croissance des arbres.

Elles doivent en outre veiller, en limitant ou en canalisant la circulation des engins d'exploitation, au respect et à la préservation des taches de régénération.

Enfin, le volume total de bois récolté doit avoisiner, le plus possible, l'accroissement biologique de la parcelle, ceci afin d'éviter une capitalisation sur pied du volume produit qui entraînerait à terme une fermeture progressive du peuplement. Dans un tel cas, le renouvellement des classes les plus jeunes risquerait de ne plus être assuré. Il s'ensuivrait une régularisation de la futaie.

- Au niveau des travaux

Parallèlement aux coupes, un certain nombre d'opérations sylvicoles doivent être réalisées :

- les dégagements, si nécessaire, des taches de semis lorsque la végétation en place les concurrence trop fortement,
- les dépressages dans les taches plus âgées, pour diminuer la densité et permettre aux jeunes individus les mieux conformés de se développer dans de bonnes conditions,

- éventuellement, la désignation et l'élagage des arbres d'avenir, souhaitables pour la production de bois de qualité.

Si l'on compare toutes ces interventions à celles que l'on pratique en plantation régulière, on constate que ce sont les mêmes. Mais, dans le cas présent, elles sont toutes réalisées en même temps. Cependant, elles ne s'appliquent qu'à une partie seulement du peuplement, alors que, dans le cas de la futaie régulière, elles concernent la totalité de la parcelle et s'étalent, les unes après les autres, tout au long de la vie de la plantation.



Les atouts de la futaie irrégulière

Le premier et le principal est que ce type de gestion, en garantissant en permanence un peuplement identique à lui-même, évite le passage par la coupe à blanc et, par conséquent, une rupture de revenu pour le propriétaire.

En outre, la futaie irrégulière, en présentant des arbres de toutes dimensions, revêt un intérêt paysager et agrémental majeur.

Enfin, elle permet l'installation ou le maintien d'essences secondaires, et, par conséquent, garantit, sur une unité de lieu réduite, la biodiversité des essences forestières.

Les handicaps de la futaie irrégulière

Le plus important est, sans aucun doute, l'écueil économique que

constitue la mise sur le marché d'un lot de bois composé d'arbres de dimensions et, parfois, d'essences variées, destinés à des utilisations différentes.

Pour commercialiser au mieux, le propriétaire devrait mettre ses bois bord de route et les trier par destination. Mais ce type d'approche n'est possible que si la surface permet de faire un lot significatif pour chaque catégorie de produits (un camion au minimum).

Or, le morcellement de la propriété forestière dans notre région hypothèque lourdement cette possibilité.

Un autre handicap est constitué par le fait que ce type de gestion impose au propriétaire une présence et un niveau de technicité importants. En effet, le suivi des parcelles doit être plus rigoureux, les visites plus fréquentes, les interventions plus nombreuses qu'en futaie régulière.

En conclusion

La futaie irrégulière, de par les avantages qu'elle présente, a tout à fait sa place dans la palette des modes de sylviculture qu'un propriétaire peut mettre en œuvre.

Mais elle présente certaines difficultés qu'il est primordial de bien prendre en compte avant de s'y engager, si l'on veut se ménager un maximum de chances de succès.

Conception et réalisation : J.-M. HENON
Fiche technique financée avec l'aide de l'Etat
(DERF - Ministère de l'Agriculture)
et de l'Union européenne (FEOGA).

